

Jour de séance 45

le vendredi 31 mai 2013

9 h

Prière.

Après les questions orales, M. Riordon invoque le Règlement; il soutient que M. Boudreau a contrevenu à l'alinéa 49b)(i) du Règlement, car ses questions portaient sur une affaire en instance devant un tribunal. M. Boudreau intervient sur le rappel au Règlement. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

M. Boudreau donne avis de motion 60 portant que, le jeudi 6 juin 2013, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un certain nombre d'enquêtes concernant divers ministres sont en cours ;

attendu que le ministre de l'Éducation a avoué une atteinte à la vie privée, laquelle fait l'objet d'une enquête par la commissaire à la protection de la vie privée ;

attendu que le Cabinet du procureur général aurait commis une violation de la confidentialité, laquelle fait l'objet d'une enquête par un détective privé ;

attendu que le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches aurait commis une entrave à la justice, laquelle fait l'objet d'une enquête par la Gendarmerie royale du Canada ;

attendu que ces imputations compromettent gravement la crédibilité du gouvernement ;

attendu que Démocratie en surveillance est un organisme national sans but lucratif qui préconise la reddition de comptes et un comportement éthique chez les pouvoirs publics ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de retenir les services de Démocratie en surveillance pour qu'elle mène une enquête indépendante sur le gouvernement Alward et formule des recommandations quant aux façons de renforcer sa reddition de comptes au public.

M. Riordon invoque le Règlement; il soutient que M. Boudreau contre- vient à l'alinéa 49b)(i) du Règlement, car l'avis de motion 60 porte sur

une affaire en instance devant un tribunal. M. Boudreau intervient sur le rappel au Règlement. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

M. Collins donne avis de motion 61 portant que, le jeudi 6 juin 2013, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que les élèves de la Moncton High School ont préparé une déclaration des droits des jeunes;

attendu que l'histoire tragique de Rehtaeh Parsons, une adolescente de la Nouvelle-Écosse qui s'est malheureusement enlevé la vie plus tôt cette année après des mois d'intimidation par ses pairs, touche de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick;

attendu que l'histoire de Rehtaeh a inspiré les élèves de la Moncton High School à rédiger leur déclaration des droits des jeunes;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement provincial de considérer la déclaration des droits des jeunes comme cadre pour l'élaboration d'une politique globale en matière d'éducation afin d'aborder la question de l'intimidation.

M. Fraser donne avis de motion 62 portant que, le jeudi 6 mai 2013, appuyé par M. Albert, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward dépense des millions de dollars pour retenir les services d'experts-conseils de l'extérieur afin qu'ils conseillent le gouvernement sur la façon dont les ministères et les organismes de la Couronne peuvent réduire les coûts et accroître l'efficacité;

attendu que la majorité de ces experts-conseils ne connaissent pas très bien le fonctionnement interne des ministères et des organismes de la Couronne ou la nature des programmes qu'ils administrent;

attendu que, en raison d'une telle méconnaissance, un grand nombre des recommandations formulées à l'égard de la réduction des coûts et de la réalisation de gains d'efficacité peuvent ne pas être réalistes ou appliquées sans qu'il en découle des conséquences importantes;

attendu que les services publics du Nouveau-Brunswick comptent de nombreux précieux employés qui possèdent des connaissances approfondies sur la meilleure façon dont le gouvernement peut exécuter les programmes et fournir les services tout en réalisant des économies et des gains d'efficacité ;

attendu que le gouvernement Alward a retenu les services d'experts-conseils de l'extérieur sans d'abord solliciter l'avis des employés des services publics, y compris le personnel de première ligne, sur la façon dont les ministères et les organismes de la Couronne peuvent réaliser des économies et des gains d'efficience ;

attendu que le gouvernement Alward a fait fi des engagements énoncés dans sa propre plateforme électorale de 2010 voulant que, d'une part, il réduise la « bureaucratie fantôme » composée d'experts-conseils rémunérés qui fournissent des services semblables à ceux que fournissent les employés ordinaires des services publics, mais à un coût plus élevé et avec moins de reddition de comptes, et que, d'autre part, il instaure de nouvelles politiques de gestion du recours aux services d'experts-conseils, qui visent à assurer la transparence et l'ouverture ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à consulter les employés des services publics au service des ministères et des organismes de la Couronne et à solliciter leur avis sur les meilleurs moyens de réaliser des économies et des gains d'efficience au lieu de retenir les services coûteux d'experts-conseils.

M. Melanson donne avis de motion 63 portant que, le jeudi 6 juin 2013, appuyé par M. Kenny, il proposera ce qui suit :

attendu que le Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick a fait campagne en promettant d'équilibrer le budget et de créer des emplois pendant son mandat ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick a subi un fléchissement au cours des deux dernières années et demie ;

attendu que les deux premiers budgets du gouvernement actuel étaient surtout axés sur les dépenses et la réduction des services ;

attendu que le taux de chômage au Nouveau-Brunswick a augmenté au cours des deux dernières années et demie, pour atteindre 10,9 % ;

attendu que la dette nette a augmenté de plus de 1,5 milliard de dollars depuis l'élection du gouvernement Alward ;

attendu que le déficit accumulé pendant le mandat du gouvernement Alward a ajouté plus de 1,1 milliard à la dette nette de la province ;

attendu que le déficit prévu ne permet pas d'envisager l'équilibre budgétaire au cours des trois prochaines années ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'avouer qu'il a besoin d'un plan

précis, fondé sur une démarche équilibrée et visant à redresser la situation financière de la province au moyen de la croissance économique et d'une gestion financière rationnelle.

L'hon. M. Williams, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires de la Direction des questions féminines.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 12 h 25.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

lettre et document au sujet de l'établissement,
par le ministère des Transports, de nouveaux
droits applicables aux panneaux TD de desti-
nation en application du Règlement sur les
droits relatifs à la sécurité routière - Loi sur
l'administration financière

(29 mai 2013).